AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1554
FR0010533075-FS0811

17 septembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GETLINK SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 septembre 2026, la société anonyme BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 septembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société GETLINK SE et détenir indirectement 25 937 951 actions GETLINK SE représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et 4,03% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
BNP Paribas Financial Markets Paris	25 711 557	4,67	25 711 557	4,00
BNP Paribas SA Securities Services	181 181	0,03	181 181	0,03
BNP Paribas Cardif	45 213	ns	45 213	ns
Total BNP Paribas	**25 937 951**	**4,72**	**25 937 951**	**4,03**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GETLINK SE hors et sur le marché.

A cette occasion, la société BNP Paribas Financial Markets Paris a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir 25 243 385 actions GETLINK SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 24 954 016 actions GETLINK SE résultant de la détention de 3 contrats « *total return swaps* » (TRS), à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'entre le 17 septembre 2026 et le 31 mars 2027 ;

- 171 554 actions GETLINK SE résultant de la détention de 4 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 juillet 2027 et le 26 juin 2029 ; et

- 117 815 actions GETLINK SE résultant de la détention d'un contrat « *options* » à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 16 septembre 2026.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 642 873 679 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.